|  |
| --- |
| ACCORD SUR LES SALAIRES 2023 |

Entre les entreprises relevant de la Convention de Groupe, figurant sur la liste en annexe 1, représentées par Monsieur XXX XXX, Directeur des Ressources Humaines, dûment mandaté pour conclure les présentes,

d’une part,

et les Organisations Syndicales représentatives, représentées par les Délégués Syndicaux Groupe, dûment mandatés pour signer les présentes,

* C.F.D.T.
* C.G.T.
* F.O.
* S.N.B. C.F.E-C.G.C

d’autre part,

il est exposé et convenu de ce qui suit :

# Préambule

Les négociations sur les salaires se tiennent chaque année au niveau des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui relèvent du périmètre de la Convention de Groupe.

Dans un contexte d’inflation, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a proposé aux Organisations Syndicales représentatives de négocier un accord qui comporte un ensemble de mesures conséquentes visant plus particulièrement à préserver le pouvoir d’achat des salariés.

Après deux réunions de négociation qui se sont tenues les 16 et 17 novembre, les parties sont convenues des mesures définies ci-après au titre de l’année 2023.

# Article 1 – Augmentation générale des salaires

A compter du 1er janvier 2023, les salariés relevant de la Convention de Groupe, bénéficieront d’une augmentation générale de 3%.

Cette mesure d’augmentation générale de 3% est assortie d’un plancher annuel brut d’un montant de mille-deux-cents euros (1 200 €) /temps plein.

# Article 2 – Fixation d’une enveloppe dédiée aux mesures d’augmentation individuelles à attribuer

Par ailleurs, la Direction du Groupe entend compléter l’évolution annuelle générale des salaires, convenue à l’article 1 du présent accord, par une enveloppe dédiée à tous types de mesures individuelles à attribuer aux salariés au sein de chaque entreprise qui relève de la Convention de Groupe.

Cette enveloppe correspond à 1.5 % de la masse salariale de chaque entreprise et sera mise en œuvre par chaque entreprise tout au long de l’année 2023.

Quand le budget des augmentations individuelles est piloté au niveau du point de vente et que sa masse salariale ne permet pas l’augmentation objectivement justifiée d’un salarié, la Direction des Ressources Humaines étudiera avec la Directrice ou le Directeur la possibilité d’un dépassement de budget.

La Direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s’engage à ce que chaque entité partie à l’accord effectue un suivi de l’utilisation de cette enveloppe auprès de ses représentants du personnel. Ce suivi est réalisé une fois par semestre avec notamment des indicateurs sur la répartition femmes-hommes, Techniciens-Cadres, par emploi et par tranches d’âge.

# Article 3 – Versement d’une Prime de Partage de la Valeur – PPV

Concomitamment au présent accord est signé un accord portant sur le versement d’une Prime de Partage de la Valeur d’un montant de trois-mille euros (3 000 €) bruts.

Cette prime, qui ne se substitue à aucun autre élément de rémunération, sera versée avec la paie du mois de décembre 2022.

# Article 4 – Revalorisation du forfait mobilités durables en 2022 et 2023

Concomitamment au présent accord est signé un avenant à l’accord-cadre portant sur la Qualité de Vie au Travail ainsi que sur le télétravail du 28 octobre 2020 par lequel le montant du forfait mobilités durables est porté à 700 euros (800 euros en cas de cumul avec la participation de l’employeur à l’abonnement de transports publics) pour les années 2022 et 2023 et comme le permet la Loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022.

# Article 5 – Frais de transports publics : hausse de la part prise en charge par l’employeur au titre de 2023

Conformément aux dispositions légales, tout employeur doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements résidence-lieu de travail au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Or, la Loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 permet temporairement aux employeurs qui le souhaitent, de prendre en charge jusqu’à 75% du prix des titres d’abonnement avec les mêmes exonérations fiscales et sociales que pour la prise en charge obligatoire.

Les entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui relèvent de la Convention de Groupe souhaitent s’inscrire dans ce dispositif qui contribue à favoriser les mobilités douces afin d’encourager davantage de sobriété énergétique.

Aussi, par le présent accord, elles s’engagent à prendre en charge 75% du coût des abonnements souscrits par leurs salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Cette hausse de la part prise en charge à hauteur de 75% s’applique au titre de 2023.

# Article 6 – Montant de l’abondement 2023

Concomitamment au présent accord est signé un avenant n°33 à l’accord de Plan d’Epargne Groupe (PEG), fixant pour l’année 2023, le montant maximum de l’abondement à 900 € pour un versement volontaire de 300 €.

# Article 7 – Engagement à négocier sur grille de rémunération, annexe de la Convention de Groupe

La Direction du Groupe s’engage à ouvrir une négociation au cours de l’année 2023 portant sur la grille de rémunération, annexe de la Convention de Groupe.

Cette négociation avec les Organisations Syndicales représentatives s’inscrira dans le cadre de la révision de la grille de classification des fonctions et plus globalement de la Convention de Groupe.

# Article 8 – Entrée en vigueur, modalités de révision et suivi de l’accord

Le présent accord entre en vigueur le 1er janvier 2023 et dispose pour 2023.

Le présent accord pourra être révisé durant sa période d’application conformément aux dispositions légales énoncées par le Code du travail. La demande de révision est exprimée par les employeurs ou les organisations syndicales représentatives selon les dispositions du Code du travail.

Le présent accord fera également l’objet d’un suivi lors de la réunion mensuelle des Délégués Syndicaux Groupe du mois de juillet 2023. Ce suivi aura pour objectif principal d’analyser les évolutions réelles de l’inflation.

# Article 9 – Formalités de dépôt

Après notification aux organisations syndicales représentatives, le présent accord sera ensuite déposé sur la plateforme de téléprocédure TéléAccords et remis au greffe du conseil de prud'hommes de Strasbourg, conformément aux dispositions du Code du travail.

Fait à Strasbourg, le novembre 2022 en deux exemplaires originaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Pour les entreprises | |
| Monsieur XXX XXX | Signature |
| Pour les Organisations Syndicales | |
| Pour la C.F.D.T. | Signature |
| Pour la C.G.T. | Signature |
| Pour F.O. | Signature |
| Pour le S.N.B. C.F.E-C.G.C | Signature |

**Liste des entreprises Annexe 1**

|  |  |
| --- | --- |
| Caisse Fédérale de Crédit Mutuel  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 588 505 354 | Banque Fédérative du Crédit Mutuel  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 355 801 929 |
| Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe agissant pour son compte et celui des Caisses de Crédit Mutuel qui lui sont affiliées  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 303 263 941 | Banque Européenne du Crédit Mutuel  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 379 522 600 |
| Caisse Régionale de Crédit Mutuel d’Ile de France  18 rue de la Rochefoucauld  75009 PARIS  N° SIREN 692 043 714 | Fédération du Crédit Mutuel d’Ile de France  18 rue de la Rochefoucauld  75009 PARIS  N° SIREN 784 393 464 |
| Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc  99 avenue de Genève  74054 ANNECY CEDEX  N° SIREN 329 187 900 | Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est  9-10 rue Rhin et Danube  69226 LYON CEDEX 09  N° SIREN 778 147 454 |
| Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi Atlantique  10 rue de la Tuilerie  31132 BALMA CEDEX  N° SIREN 312 682 099 | Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie  17 rue du 11 novembre  14052 CAEN CEDEX 4  N° SIREN 713 820 660 |
| Caisse Agricole de Dépôts et de Prêts de Normandie  17 rue du 11 novembre  14052 CAEN CEDEX 4  N° SIREN 780 707 220 | Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen  494, avenue du Prado  13008 MARSEILLE  N° SIREN 312 682 156 |
| Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen agissant pour son compte et celui des Caisses de Crédit Mutuel qui lui sont affiliées  494, avenue du Prado  13008 MARSEILLE  N° SIREN 310 551 890 | Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre  Place de l’Europe  105 rue du Faubourg Madeleine  45920 ORLEANS CEDEX 9  N° SIREN 306 487 331 |
| Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre  Place de l’Europe  105 rue du Faubourg Madeleine  45920 ORLEANS CEDEX 9  N° SIREN 317 082 907 | Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest  10 rue de Rieux  44000 NANTES  N° SIREN 870 800 299 |
| Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest  10 rue de Rieux  44000  NANTES  N° SIREN 788 355 022 | Caisse Régionale de Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais  130-132, Avenue Victor Hugo BP 924  26009 VALENCE CEDEX  N° SIREN 305 709 354 |
| Caisse Régionale du Crédit Mutuel d’Anjou  1 place Molière  BP 648  49006 ANGERS CEDEX  N° SIREN 072 202 419 | Caisse de Crédit Mutuel Agricole d’Anjou  1 place Molière  BP 648  49006 ANGERS CEDEX  N° SIREN 339 582 470 |
| Confédération Nationale du Crédit Mutuel *(\*)*  88 - 90 rue Cardinet  75847 PARIS CEDEX 17  N° SIREN 784 646 689 | Caisse Centrale du Crédit Mutuel *(\*)*  88 - 90 rue Cardinet  75847 PARIS CEDEX 17  N° SIREN 632 049 052 |
| GIE – ACM  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 440 536 555 | Euro-Information  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 312 730 674 |
| Euro-Information Production  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 322 190 109 | Euro-Information Développements  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67913 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 380 474 494 |
| Crédit Mutuel Titres  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  679123 STRASBOURG CEDEX 9  N° SIREN 331 432 146 | Crédit Mutuel Asset Management  4 rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 388 555 021 |

*(\*) Il est précisé que la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel sont indépendantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces entités relèvent toutefois de la Convention de Groupe et c’est donc à ce titre qu’elles sont signataires du présent accord.*

|  |  |
| --- | --- |
| Crédit Mutuel Caution Habitat  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67000 STRASBOURG  N° SIREN 807 823 174 | Crédit Industriel et Commercial  6 avenue de Provence  75009 PARIS  N° SIREN 542 016 381 |
| Banque CIC Est  31 rue Jean Wenger-Valentin  67958 STRASBOURG  N° SIREN 754 800 712 | Banque CIC Ouest  2 avenue Jean-Claude Bonduelle  44000 NANTES  N° SIREN 855 801 072 |
| CIC Lyonnaise de Banque  8 rue de la République  69000 LYON  N° SIREN 954 507 976 | Banque CIC Nord Ouest  33 avenue Le Corbusier  59000 LILLE  N° SIREN 455 502 096 |
| Banque CIC Sud Ouest  Cité Mondiale - 20 quai des Chartrons  33000 BORDEAUX  N° SIREN 456 204 809 | Banque Transatlantique  26 avenue Franklin Roosevelt  75008 PARIS  N° SIREN 302 695 937 |
| CIC Aidexport  12 rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 322 696 709 | Crédit Mutuel Leasing  Tour D2, 17 bis Place des Reflets  92988 Paris La Défense CEDEX  N° SIREN 642 017 834 |
| Crédit Mutuel Real Estate Lease  4 rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 332 778 224 | Crédit Mutuel Gestion  60 rue de la Victoire  75009 PARIS  N° SIREN 319 180 675 |
| Dubly Transatlantique Gestion  50 boulevard de la Liberté  59000 LILLE  N° SIREN 352 220 313 | Crédit Mutuel Epargne Salariale  12 rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 692 020 878 |
| Centre de Conseil et de Service – CCS  10 rue de Rieux  44040 NANTES CEDEX 1  N° SIREN 504 514 555 | Crédit Mutuel Equity  28 avenue de l’Opéra  75002 PARIS  N° SIREN 562 118 299 |
| Crédit Mutuel Equity SCR  28 avenue de l’Opéra  75002 PARIS  N° SIREN 317 586 220 | CIC Conseil  4 rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 542 043 211 |
| Crédit Mutuel Capital Privé  28 avenue de l’Opéra  75002 PARIS  N° SIREN 420 331 480 | Crédit Mutuel Factoring  Tour D2, 17 bis Place des Reflets  92988 Paris La Défense CEDEX  N° SIREN 380 307 413 |
| Crédit Mutuel Capital  28 avenue de l’Opéra  75002 PARIS  N° SIREN 453 386 609 | CIC Private Debt  60 rue de la Victoire  75009 PARIS  N° SIREN 503 110 595 |
| Crédit Mutuel Innovation  28 avenue de l’Opéra  75002 PARIS  N° SIREN 344 967 336 | Crédit Mutuel Investment Managers  4, rue Gaillon  75002 PARIS  N° SIREN 852 014 810 |
| Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central  61, rue Blatin  63012 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  N° SIREN 318 773 439 | PAYSURF  4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67000 STRASBOURG  N° SIREN 814 262 101 |
| AFEDIM TRANSACTIONS  4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67000 STRASBOURG  N° SIREN 883 876 260 | FACTOFRANCE  17 bis Place des reflets  92988 PARIS LA DEFENSE  N° SIREN 063 802 466 |
| CM CIC LEASING SOLUTIONS  17 bis Place des reflets  92988 PARIS LA DEFENSE  N° SIREN 352 862 346 | Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe  4 place Richebé  59000 LILLE  N° SIREN 320 342 264 |
| Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane  Rue du Professeur Raymond Garcin  CS 20 920  97 245 FORT-DE-FRANCE CEDEX  N° SIREN 682 033 261 | CAP COMPETENCES  4 Rue Frédéric- Guillaume Raiffeisen  67000 STRABOURG  N° SIREN 419 883 814 |
| EXPERTIZEN  4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  67000 STRASBOURG  N° SIREN 903 805 232 |  |